



Samoëns, le 9 avril 2024

CONVOCAATION

Le prochain Conseil Municipal se réunira le

LUNDI 15 AVRIL 2024 à 19 H 30

Salle du Conseil, Mairie de Samoëns

(articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le public est autorisé à assister à la séance du 15 avril 2024
et les débats seront retransmis en direct de manière électronique.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 mars 2024.

1. DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

(Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibération n° 2020-02-05 portant délégation de pouvoir à Monsieur le Maire)

2. EDUCATION SPORT LOISIRS

2.1 COMMUNE DE SAMOËNS / ASSOCIATION EDUCATIVE ET CULTURELLE (AEC) « LES BECCHI » / ECOLE PUBLIQUE « ADELIN MALGRAND » :

Convention d'utilisation de la piscine des Becchi.

2.2 COMMUNE DE SAMOËNS / COMITE DEPARTEMENTAL DE VOILE 74 :

Convention pour la découverte des sports de voile (été 2024).

2.3 COMMUNE DE SAMOËNS / ECOLE NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION :

Subvention à l'école primaire privée Notre Dame de L'Assomption pour un classe découverte sur les richesses culturelles et historiques de notre région.

2.4 COMMUNE DE SAMOËNS / CONSEIL DEPARTEMENTAL DE HAUTE SAVOIE (CD74) :
Demande de subvention Critérium du Dauphiné 2024.

3. AFFAIRES GENERALES

3.1 COMMUNE DE SAMOËNS / LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES / COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTAGNES DU GIFFRE (CCMG) :

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, de financement et d'entretien relative à l'arrêt de car « Le Quart » à Samoëns.

3.2 COMMUNE DE SAMOËNS / OFFICE DU TOURISME DE SAMOËNS :

Convention d'Objectifs et de moyens pour une durée de 3 ans.

3.3 COMMUNE DE SAMOËNS / GRAND MASSIF DOMAINE SKIABLE (GMDS) :

Proposition tarifaire et organisation exploitation estivale 2024.

3.4 COMMUNE DE SAMOËNS :

Motion de soutien au développement des trains de nuit.

3.5 COMMUNE DE SAMOËNS / COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTAGNES DU GIFFRE (CCMG) :

Transfert en pleine propriété par la Commune de Verchaix au profit de la CCMG de terrains situés dans la zone d'activité de l'Epure.

4. AFFAIRES FINANCIERES

4.1 COMMUNE DE SAMOËNS / GRAND MASSIF DOMAINE SKIABLE (GMDS) :

Approbation et adoption du protocole d'accord relatif aux secours sur pistes entre la Commune de Samoëns et la société GMDS.

- 4.2 COMMUNE DE SAMOËNS - COMPTE DE GESTION 2023 – Budget Principal.
- 4.3 COMMUNE DE SAMOËNS - COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – Budget Principal.
- 4.4 COMMUNE DE SAMOËNS - AFFECTATION DES RESULTATS 2023 – Budget Principal.
- 4.5 COMMUNE DE SAMOËNS - FISCALITE DIRECTE LOCALE – Taux d'imposition 2024.
- 4.6 COMMUNE DE SAMOËNS - BUDGET PRIMITIF 2024 – Budget Principal.
- 4.7 COMMUNE DE SAMOËNS - COMPTE DE GESTION 2023 – Budget annexe lotissement Grailly.
- 4.8 COMMUNE DE SAMOËNS - COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – Budget annexe lotissement Grailly.
- 4.9 COMMUNE DE SAMOËNS - AFFECTATION DES RESULTATS 2023 - Budget annexe lotissement Grailly.
- 4.10 COMMUNE DE SAMOËNS - COMPTE DE GESTION 2023 – Budget annexe bois.
- 4.11 COMMUNE DE SAMOËNS - COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – Budget annexe bois.
- 4.12 COMMUNE DE SAMOËNS - AFFECTATION DES RESULTATS 2023 - Budget annexe bois.
- 4.13 COMMUNE DE SAMOËNS - BUDGET PRIMITIF 2024 – Budget annexe bois.
- 4.14 COMMUNE DE SAMOËNS - COMPTE DE GESTION 2023 – Budget annexe Régie des activités touristiques.
- 4.15 COMMUNE DE SAMOËNS - COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – Budget annexe Régie des activités touristiques.
- 4.16 COMMUNE DE SAMOËNS – AFFECTATION DES RESULTATS 2023 – Budget annexe Régie des activités touristiques.
- 4.17 COMMUNE DE SAMOËNS – BUDGET PRIMITIF 2024 – Budget annexe Régie des activités touristiques.
- 4.18 COMMUNE DE SAMOËNS - SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2024.
- 4.19 COMMUNE DE SAMOËNS / OG IMMO :
Constitution d'une servitude de passage et de réseaux en tréfonds grevant les parcelles communales cadastrées section F n°6351 et 6353 au bénéfice des parcelles F n°6775, n°6820 et n°6804.

5. PERSONNEL

- 5.1 COMMUNE DE SAMOËNS :
Tableau des emplois valant création et modification des postes permanents.
- 5.2 COMMUNE DE SAMOËNS :
Recrutement d'agents non permanents pour postes permanents, remplacements, besoins occasionnels ou saisonniers et vacataires.

6. QUESTIONS ORALES AYANT TRAIT AUX AFFAIRES COMMUNALES

**Le Maire,
Jean-Charles MOGENET**

